

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 169-170

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__169_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 7 juin 1862.

Le 7 juin dernier la Société de statistique s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées.

Lecture est donnée du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation.

Au sujet de l'un des passages de ce document où M. le secrétaire exprime son avis sur les difficultés financières de la formation d'un bureau médical à Paris, chargé de dépouiller les bulletins des causes des décès, M. le docteur Bertillon fait remarquer qu'en demandant le dépouillement à Paris de ces bulletins, il n'a pas été dans sa pensée que le bureau qui en serait chargé fût entièrement composé de médecins. Il lui paraîtrait suffisant de le faire diriger par un homme de l'art.

M. le secrétaire, en appelant l'attention de l'assemblée sur le petit nombre de membres présents à la séance, lui soumet la question de savoir s'il ne conviendrait pas de fixer, dès à présent, l'époque et la durée des vacances de la Société. Après une courte discussion, la réunion renvoie à sa prochaine séance l'examen de cette question.

Sur la proposition de M. le docteur Bertillon, M. Emilio de Santos, membre et secrétaire général de la commission centrale de statistique de Madrid, est nommé membre titulaire de la Société.

M. Legoyt donne lecture d'une *Note sur le dernier dénombrement au Canada, particulièrement en ce qui concerne la population d'origine française*. L'auteur met en relief, dans ce travail, l'aptitude à la colonisation de la race française dans les pays transatlantiques, lorsqu'elle y trouve un sol et un climat en rapport avec le sol et le climat de la France et qu'on lui laisse le bénéfice des institutions administratives de la mère patrie.

M. Lehir : Il est surprenant que notre commerce avec le Bas-Canada, où domine l'élément français, soit entièrement dénué d'importance, quand il y a lieu de présumer que nos produits y jouiraient, par le seul fait de leur origine, d'une faveur toute spéciale. Nos expéditeurs, en ne cherchant pas à nouer des relations plus étendues avec ce pays, n'auraient-ils pas craint d'éveiller les sollicitudes du gouvernement britannique ?

M. le Président : Les causes de la faiblesse de notre commerce avec le Canada ne me paraissent pas devoir être cherchées dans cette préoccupation, mais très-probablement dans le fait que les produits fabriqués dont cette colonie peut avoir besoin,

lui sont fournis par la mère-patrie à un prix moins élevé que nous ne pourrions les vendre. Je ne crois pas d'ailleurs que, dans une région transatlantique quelconque, les colons d'origine européenne soient disposés à payer un produit plus cher, uniquement à cause de son origine. Les intérêts ont partout le pas sur les sentiments.

M. Legoyt : J'ai un autre sujet d'étonnement, plus justifié peut-être, c'est que nos émigrants, au lieu de se rendre sur les rives de la Plata, ou aux États-Unis, ne s'établissent pas de préférence dans le Bas-Canada, c'est-à-dire dans un pays où ils retrouveraient leur langue, leur religion, leurs usages, où le climat est sain, quoique froid, et où, d'après les renseignements les plus dignes de foi, les moyens d'existence sont abondants. Je ne puis guère m'expliquer ce fait que par le peu de sympathie de nos émigrants en général pour les pays placés sous la domination anglaise.

A la suite de cette conversation, M. le secrétaire donne lecture d'une *Note historique et statistique sur le travail dans les prisons en France*, au nom de l'auteur, M. Léon Vidal, inspecteur général des établissements pénitentiaires.

M. le Président fait remarquer que ce travail n'a pas un caractère suffisamment statistique. La partie historique et administrative y a une part très-considérable, et peut-être conviendrait-il d'appeler l'attention de l'auteur sur ce point.

M. Legoyt estime qu'à l'aide de quelques retouches et d'un certain nombre de coupures, il sera donné une satisfaction suffisante aux observations de M. le président.

L'assemblée consultée, déclare ne pas s'opposer, sous le bénéfice de l'observation de M. le secrétaire, à l'insertion du mémoire de M. Vidal dans son recueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
